



Commune d'HABARCO

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 novembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Christine CHABE, Sébastien BEUGIN, Laurent DUHAMEL

Etaient absents excusés :

Laurent POUDROUX donne pouvoir à Gilles VASSEUR
Pierre HENRY donne pouvoir à Sébastien BEUGIN
Paul DAVANNE donne pouvoir à Nicolas CAPRON
Hélène LARDIER donne pouvoir à Olivier GALLET
Pierre CHABE donne pouvoir à Christine CHABE
Thierry ROBERT
Florent ACTHERGAL

M Sébastien BEUGIN est élu secrétaire.

SEANCE : **9 décembre 2025**

I° Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2025

L'adoption du procès-verbal du 30 septembre 2025 est approuvée

I° DELIBERATIONS :

Après consultation le conseil accepte d'ajouter à l'ordre du jour le dernier point suite à la demande du syndicat des eaux.

➤ Renouvellement Prise en charge des frais de frelons

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques à savoir une participation à hauteur de 100% pour les nids situés dans les habitations et l'extérieur à proximité des administrés, avec l'entreprise Zanelli. Le Conseil Municipal unanime approuve le projet.

➤ Prise en charge des frais de frelons – cas particulier

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'un administré qui a fait appel à un professionnel pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques sans avoir informé la commune au préalable.

La personne intervenue est différente du professionnel délibéré par le conseil municipal et M le Maire demande au conseil si une prise en charge de la facture est possible.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve la demande

➤ **Convention de dématérialisation des marchés publics avec le CDG62**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nouvelle convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics mise en place par le CDG62

Après lecture, M le Maire propose d'adhérer auprès du centre de gestion, en précisant que la contribution pour la commune est nulle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve la demande

➤ **Travaux de comblement suite à l'appel d'offre**

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération du 1^{er} juillet 2025 lançant la consultation pour les travaux de comblements. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le vendredi 21 novembre 2025. Le président a présenté l'analyse du bureau d'étude ANTEA avec les critères suivants :

- Prix des travaux : 30%
- Valeur technique sur la base du mémoire technique : 70%

Le groupement PARENGE-BALESTRA a été retenue, selon ces critères :

ENTREPRISE	CRITERE PRIX	CRITERE TECHNIQUE	GLOBAL	Classement
PARENGE BALESTRA	27.3	64	91.3	1
PARENGE BALESTRA variante	30	61	91	2 ex aequo
SPIE BATIGNOLLES	23	68	91	
SOLEFFI TS	23.5	65	88.5	3
SOLETANCHE BACHY	21.5	60	81.5	4
FORASS/LHOTELLIER	17.7	50	67.7	5

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le résultat de cet appel d'offres (2 abstentions) et précise que les travaux auront lieu que si une aide au financement est obtenue.

➤ **Subvention DETR/DSIL – travaux de comblement des cavités souterraines**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la préfecture une subvention au titre de la DSIL ou DETR pour les travaux cités en objet.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve.

➤ **Subvention Région – travaux de comblement des cavités souterraines**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la Région une subvention Ad hoc pour les travaux de comblement des cavités souterraines.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants si accord de la dérogation préfectorale déposée le 5 décembre 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve.

➤ **Prime de Noël**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que face à l'interdiction de procéder à des chèques cadeaux comme habituellement pour les employés en fin d'année ; il est proposé de d'accorder cet avantage en prime exceptionnelle de Noël pour un montant équivalent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve.

➤ **Adhésion de la commune de Rebreuve-sur-Canche au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 13 novembre 2025 acceptant l'adhésion de la commune de REBREUVE-SUR-CANCHE à compter du 1er juillet 2026.

Le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre du Syndicat Gy-Scarpe doit également délibérer pour accepter cette adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte.

II° INFORMATIONS

- Les employés sont allés en formation premier secours et ont validé leurs compétences.
- Travaux : dans la rue d'Aubigny, devraient se terminer à la mi-janvier.

La séance est levée à 19H45

Le Secrétaire de séance



le Maire

